

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le mardi 20 octobre 2009, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal étaient présent : Denis Lepage, Jean Rompré, Jacques Drolet, Caroline Roberge et Micheline Darveau, sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Résolution – Travaux de voirie municipaux automne 2009 (Pavage);
3. Période de questions.
*Les questions porteront uniquement sur le point à l'ordre du jour.
4. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

09-098

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jacques Drolet et appuyée par Denis Lepage.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-099

**Item 2 Résolution – Travaux de voirie municipaux automne 2009
(Pavage)**

Attendu que l'état du chemin du Moulin nécessite des travaux de réparations majeurs;

Attendu qu'il est de la volonté du Conseil municipal de remédier à cette situation;

Attendu que des entrepreneurs ont été invités à soumissionner pour la réalisation des travaux de pavage;

Attendu que les deux entrepreneurs suivants ont été invités soit :

- a) Bleu terrassement & pavage Ltée,
- b) Groupe Macadam inc.;

Attendu que les deux entrepreneurs ont déposé chacun une soumission soit :

- a) Bleu terrassement & pavage Ltée, : 48 647,60 \$ (plus taxes)
- b) Groupe Macadam inc. : 46 291,99 \$ (plus taxes)

Attendu qu'après analyse les deux soumissions sont conforme à l'appel d'offres;

En conséquence

Il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Jean Rompré

Et

Il est résolu

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte l'offre de services du : Groupe Macadam inc. pour la réalisation des travaux de pavage du chemin du Moulin, le tout au tarif de 46 291,99\$ plus taxes;

Que le paiement du contrat soit pris à même l'enveloppe déjà prévue par le programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 3 Période de questions.

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal la période de questions débute à S/O et se termine à S/O pour une durée de S/O minutes. Pas de question puisqu'il n'y avait aucun citoyen.

- Les délibérations et la période de question de cette session porteront sur le point à l'ordre du jour.

Aucune personne n'était présente à la séance dans la section du public.

09-100

Item 16 Levée de la séance.

La levée de la séance est proposée par Caroline Roberge il est 20 h 30.

- En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.